



# La déclaration forfaitaire

Cette fiche d'information est un complément à la brochure 'Pourquoi adhérer à Fost Plus ?' et contient des informations spécifiques sur la déclaration forfaitaire. Sur cette fiche d'information, vous trouverez une réponse aux questions suivantes :

- A quelles conditions devez-vous satisfaire pour utiliser ce système de déclaration ?
- Comment compléter la déclaration ?
- De quels codes avez-vous besoin pour compléter la déclaration ?
- Comment la contribution est-elle calculée ?

## 1. Qui ?

Vous pouvez faire une déclaration forfaitaire dans l'une de ces situations :

- Votre chiffre d'affaires sur le marché belge des emballages ménagers s'élève à **15.000.000 euros maximum**.
- Vous devez faire une nouvelle **déclaration de référence** comme base pour une déclaration du chiffre d'affaires.

## 2. Quoi ?

Pour chaque **famille de produits**, indiquez le nombre **d'unités de consommation** vendues. L'unité de consommation est la plus petite unité telle qu'elle peut être achetée par le consommateur. Généralement, elle correspond à l'unité que l'on trouve dans les rayonnages des magasins.

### Exemples :

- **Un flacon de shampooing** =  
1 unité de consommation -> 1 unité à déclarer
- **Une bouteille de boissons** =  
1 unité de consommation -> 1 unité à déclarer



**Information :** Devez-vous également déclarer des emballages de service? Combinez alors la déclaration forfaitaire avec la déclaration spécifique pour les emballages de service. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur la fiche d'information 'Emballages de service'.

**Attention :** Dans le cas d'un **multipack**, l'unité de consommation ne correspond pas à l'unité que l'on trouve dans les rayonnages des magasins. Vous indiquez le nombre d'unités individuelles vendues dans le multipack et non le nombre de multipacks vendus.

Un multipack est un emballage collectif conçu spécifiquement pour être emporté par le consommateur. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur la fiche d'information 'Multipacks'.

### Exemple :

- **Six bouteilles de boissons dans un film plastique** =  
6 unités de consommation  
-> 6 unités à déclarer



**Information :** La liste complète des **familles de produits** est reprise à la fin de cette fiche d'information.

### 3. Comment ?

Vous pouvez rapidement et facilement établir la déclaration en ligne via l'application FostPack. Surfez sur [www.efost.be](http://www.efost.be) pour plus d'informations.

### 4. Participation financière

Vous payez un tarif forfaitaire pour chaque **unité** déclarée. Ce tarif dépend de la famille de produits et change chaque année. Les tarifs sont disponibles sur le site web [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be) (espace Entreprises).

Votre contribution annuelle s'élève à 30 euros minimum.

### 5. Mandats

#### **Votre fournisseur étranger reprend une partie de votre déclaration ?**

Si vous avez mandaté vos fournisseurs étrangers pour qu'ils reprennent une partie de votre déclaration, vous envoyez chaque année avec votre déclaration la liste des **fournisseurs** concernés et les quantités qui vous ont été livrées. Vous trouverez plus d'informations sur une fiche séparée.

#### **Vous reprenez la déclaration d'un ou plusieurs responsables d'emballages ?**

Votre entreprise n'est pas établie en Belgique et vos clients belges vous ont mandaté pour reprendre leur déclaration ? Envoyez chaque année, avec votre déclaration, la liste des **clients** représentés et les quantités que vous avez livrées. Vous trouverez plus de détails sur une fiche séparée.



### Besoin de plus d'informations ?

Surfez sur [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be) (espace Entreprises) pour plus d'informations.

Vous y trouverez tous les détails concernant les autres systèmes de déclaration et la brochure 'Pourquoi adhérer à Fost Plus ?'.

# Codes pour remplir votre déclaration

## Les familles de produits

### A Alimentation

- A1 Pâtes à tartiner, confitures et miel
- A2 Fruits et légumes (frais, surgelés, en conserve et préparés)
- A3 Biscuits, pâtisserie, pain, pâtes et assimilés
- A4 Café, thé et autres boissons instantanées
- A5 Huiles et graisses
- A6 Sucre, confiseries, chocolat et assimilés
- A7 Soupes et plats préparés
- A8 Sauces et épices
- A9 Viande et poisson (frais, surgelé, en conserve et préparé)
- A10 Produits laitiers (sauf boissons), beurre, fromage et assimilés
- A11 Autres aliments (p.ex. petits salés, chips, vinaigre, produits à base de soja, ...)

### B Boissons

- B1 Bière
- B2 Jus de fruits et de légumes
- B3 Lait
- B4 Sodas, cocas, limonades et sirops
- B5 Alcools, apéritifs et genièvres
- B6 Vins, champagnes, vins mousseux et cidres
- B7 Eaux

### Boissons dans des emballages réutilisables

- B10 Bière
- B20 Jus de fruits et de légumes
- B30 Lait
- B40 Sodas, cocas, limonades et sirops
- B50 Alcools, apéritifs et genièvres
- B60 Vins, champagnes, vins mousseux et cidres
- B70 Eaux

### C Nettoyage et entretien

- C1 Produits de nettoyage et d'entretien
- C2 Accessoires pour produits de nettoyage et d'entretien (p.ex. brosse, torchon, seau, éponge, ...)

### D Produits de soin pour le corps, les cheveux et les dents

- D1 Produits de soin pour les cheveux
- D2 Produits de soin pour le corps et les dents
- D3 Accessoires pour soins du corps, des cheveux et des dents (p.ex. papier toilette, mouchoirs en papier, brosse à dents, brosse à cheveux, ...)

### E Produits pharmaceutiques

- E1 Médicaments (y compris les produits pour vétérinaires, dentistes, kinésithérapeutes, ...)

### F Articles de jardin

- F1 Fleurs, plantes, graines et produits de jardin (p.ex. engrais, terreau, ...)
- F2 Outils et accessoires de jardin (p.ex. pots, parasol, barbecue, ...) et de camping

### G Bricolage

- G1 Outillage et quincaillerie générale (p.ex. vis, boulons, ...)
- G2 Colles et assimilés
- G3 Peintures et vernis
- G4 Articles de bricolage divers (p.ex. brosses de peintre, menuiserie, ciment < 10 kg/10l, ...)

### H Vêtements, chaussures, textile et accessoires

- H1 Vêtements, chaussures, textile (p.ex. linge de lit, de table et de cuisine, carpepe, sac de voyage, ...), maroquinerie (p.ex. sac, porte-monnaie, ceinture, ...) et accessoires (p.ex. accessoires de couture, ...)

### I Electroménager

- I1 Gros appareils électroménagers (p.ex. télévision, chaîne hifi, magnétoscope, réfrigérateur, machine à laver, ...)
- I2 Petits appareils électroménagers (p.ex. radio, téléphone, calculatrice de poche, consoles de jeux, appareil photo, percolateur, mixer, ...)
- I3 Accessoires pour électroménager et assimilés (p.ex. lampes, piles, pellicules photo, CDs, rallonges, ...)

### J Aménagement d'intérieur

- J1 Ustensiles de cuisine, de table et d'intérieur (p.ex. couverts, service, vases, serviettes, articles de décoration, ...)
- J2 Meubles d'intérieur et d'extérieur, et accessoires (p.ex. sommier à lattes, matelas, ...)
- J3 Appareils d'éclairage (y compris les lampes de poche)

### K Animaux

- K1 Nourriture, produits de soin et accessoires pour animaux (p.ex. jouets, litière pour chats, ...)

## Codes pour remplir votre déclaration

### **Z Divers**

- Z1 Allumettes, briquets
- Z2 Bijoux, montres
- Z3 Journaux, magazines et livres
- Z4 Cadeaux publicitaires et articles de promotion
- Z5 Tabac (p.ex. cigarettes, cigares, cigarillos, tabac à rouler, pipe, ...)
- Z6 Jouets (sauf jeux électroniques) et instruments de musique
- Z7 Articles de sport, accessoires de vélos et de cyclomoteurs (sauf vêtements)
- Z8 Matériel de dessin, d'écriture et de bricolage
- Z9 Emballages de coli (p.ex. vente par internet, par correspondance,...)